

Le projet pédagogique de l'accueil périscolaire

Anim'action
Port saint Père

Ce document est une version allégée du projet pédagogique et de fonctionnement de l'accueil périscolaire. Si vous souhaitez avoir la version complète ou si vous avez des questions / des remarques n'hésitez pas à en parler à l'équipe.

1- Fonctionnement :

L'APS est ouvert de 7h30 à 9h00 et de 16h15 à 18h30

La facturation se fait à la demi-heure, le tarif dépend du quotient familial (cf ci-dessous).

ACCUEIL PERISCOLAIRE	
<i>Tarifification à la demi heure</i>	

A	jusqu'à 382	0,80 €
B	383 à 534	1,03 €
C	535 à 686	1,14 €
D	687 à 839	1,25 €
E	840 à 990	1,36 €
F	991 à 1250	1,38 €
G	1251 à 1690	1,42 €
H	1691 et plus	1,50 €

L'accueil des enfants se fait sur trois tranches d'âge : les 3-5 ans (Maternelles), les 6-7 ans (CP et CE1) et les 8-11 ans (CE2/CM1 et CM2). Chaque tranche d'âge possède un espace de référence adapté aux besoins et capacités des enfants.

- 3-5 : bâtiment en dur à côté du restaurant scolaire
- 6-7 : Modulaire 2 (le plus éloigné des bureaux).
- 8-11 : Modulaire 1 (le plus près des bureaux).

Le départ et la prise en charge à l'école se fait par les animateurs-trices référents-es pour sécuriser l'enfant.

Le départ à l'école se fait à 8h40 pour les plus jeunes et 8h45 pour les 6-7 et les 8-11.

L'après midi les enfants sont pris en charge dès la fin de l'école puis sont ramenés sur le centre de loisirs.

Les petits déjeuners et les goûters sont fournis par l'association sans surcoût pour les familles, afin de permettre plus d'équité entre les enfants. Il n'est donc pas possible de ramener son goûter sauf en cas de régimes alimentaires spécifiques.

2- Nos objectifs éducatives :

L'accueil périscolaire comme le centre de loisirs ne doit pas être qu'un mode de garde, il doit également être un lieu d'éducation pour les enfants, complémentaire avec la famille, l'école et les autres sphères que fréquentent l'enfant. Pour cela nous avons réfléchi à quels objectifs nous souhaitons mettre en place au sein de nos accueils. Vous les trouverez ci-après ainsi que leurs déclinaisons concrètes sur le terrain.

Les temps de petit déjeuner et de goûter, des moments conviviaux pour décider et apprendre à faire tout seul.

- Mise en place sous forme de buffet où l'on choisit ce que l'on veut manger.
- Obligation de débarrasser ses affaires et de nettoyer.
- Possibilité de venir manger en échelonné.
- Animateur-trice présent-e pour accompagner ou juste discuter.
- Une réflexion sur les produits pour limiter les déchets et améliorer la qualité.
- Des enfants qui se servent seul.

Respecter le rythme de chacun

- Des espaces d'activités distincts et accessibles sans anim : coin lecture pour rester calme, lire se reposer, extérieur pour courir, crier, se défouler,...
- Possibilité de prendre le petit déjeuner et le goûter sous forme de buffet (jusqu'à 8h45 pour le petit déj' et jusqu'à 17h pour le goûter).
- des activités proposées mais pas obligatoires.

La référence : permettre aux enfants de se créer des repères :

- Des lieux spécifiques pour chaque tranche d'âge.
- Des animateurs-trices référents d'une tranche d'âge pour toute une année.
- Des règles et des sanctions affichées, et expliquées aux enfants.

L'apprentissage par l'activité

- Des espaces d'activités avec du matériel à disposition où les enfants peuvent jouer, bricoler, dessiner... seuls.
- Des animateurs-trices qui accompagnent les enfants sur leurs envies sans faire à leur place.

- Des animateurs-trices qui proposent des activités sans obliger à participer.

L'apprentissage du vivre ensemble

- Les règles posées avec les enfants mettent en avant le respect des autres et de soi.
- Des temps de discussion avec un-e animateur-trice sont mis en place avec les enfants lors d'un conflit pour comprendre et trouver une solution au problème.
- Certaines règles sont décidées par les enfants (sauf les règles non-négociables décidées par l'équipe : respect des autres, ranger...).

L'équipe Enfance